

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017

**Etaients présents** : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, HUBERT B, POTEAU FLOTAT N, HENNEBELLE M, WATERLOT M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R, DAMBRAIN C, QUEVA A, GOUDSMETT G, BAINAS F, BOULET JL, WALLEZ A, FABRYCZNY I, ABRIKOSSOF M, BLAIRY D, VROMAINE R, PLESSIET A.

**Etaients absents (excusés)** : M. et Mmes MOYAERT D (proc. à BOSSART S), TOURNEMINE I. (proc à D BLAIRY), BOCQUET M (proc à R VROMAINE).

### **Actualités de la commune :**

- Travaux de l'école Jérémie Poteau :

### **Adoption du procès verbal du 16 mars 2017**

Adopté avec 25 voix et 2 abstentions : M Blairy et Mme Tournemine (proc à D Blairy)

### **Institution et vie politique**

#### **Compte rendu des décisions**

*Rapporteur* : M. Steve BOSSART

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire (*document joint en annexe*).

#### **Approbation du Compte rendu d'Activité au Concédant (Territoires soixante deux) pour la ZAC PASTEUR**

*Rapporteur* : Mme Martine WATERLOT

Par délibération en date du 11 janvier 2011, la ville de Billy-Berclau a confié à la société TERRITOIRES SOIXANTE DEUX (antérieurement ADEVIA) l'aménagement de la ZAC Pasteur, par voie de concession d'aménagement en date du 14 mars 2011.

A ce titre, le concessionnaire adresse annuellement, pour approbation au concédant, un compte-rendu d'activité comportant :

- l'avancement du projet au 31 décembre 2016
- les prévisions 2017
- un bilan financier actualisé,
- un plan de trésorerie,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce compte rendu *joint en annexe*.

**Approuvé par 24 voix pour et 3 abstentions : MM. Vromaine et Plessiet, Mme Bocquet (proc à R Vromaine)**

#### **Autorisation de signature d'une convention avec SIA HABITAT**

*Rapporteur* : Mme Martine WATERLOT

Dans le cadre de la réalisation de 15 logements individuels locatifs rue J. Jaurès, la société SIA HABITAT va réaliser les travaux de voiries, réseaux, ouvrages et aménagements divers.

Il est convenu qu'à réception de l'achèvement et la conformité des travaux, la commune s'engage à classer dans le domaine public communal, les voiries et espaces verts. Cette cession aura lieu à l'euro symbolique et fera l'objet d'un acte authentique dans les 12 mois à compter de la signature du procès verbal de réception sans réserve.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention avec SIA HABITAT (*jointe en annexe*).

**Adopté à l'unanimité**

## Fonction Publique

Rapporteur : M. Steve BOSSART

### **Recrutement de deux contractuels**

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter, à compter du 4 septembre 2017, deux emplois à temps non complet, l'un à 16 h/semaine et l'autre à 10 h/semaine pour 10 mois.

Ces emplois seront dotés de la rémunération à l'indice brut 347 de la fonction publique.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité**

### **Modification du tableau du régime indemnitaire**

Rapporteur : Mme Nelly POTEAU

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur les modifications apportées au tableau du régime indemnitaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. *Le tableau est joint en annexe.*

**Adopté à l'unanimité**

### **Rémunération des directeurs adjoints avec BAFA des CLSH**

Rapporteur : Mme Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal de rémunérer les directeurs adjoints avec BAFA des CLSH à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 de la manière suivante :

- directeur adjoint avec BAFA passe de 339 brut à 368 brut

**Adopté à l'unanimité**

### **Suppressions et créations de postes**

Rapporteur : M. Bernard HUBERT

#### Suppressions

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- 2 postes d'animateur à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 9 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 30/35ème
- 1 poste d'adjoint technique 20/35ème
- 1 poste d'adjoint technique 24/35ème
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 3 postes de rédacteur à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise 17,5/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 27/35ème

#### Créations

Il est demandé au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- 2 postes d'animateur principal 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
- 9 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 30/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 20/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 24/35ème
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

**Adopté à l'unanimité**

## Finances

### **Admission en non valeur**

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Le Conseil Municipal est informé que le comptable du Trésor a signalé à Monsieur le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement de titres de recette pour un montant de 40 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le non recouvrement de cette recette et son admission en non-valeur.

**Adopté à l'unanimité**

### **Reprise d'une concession au columbarium**

*Rapporteur : Mme Nelly POTEAU*

Le Conseil Municipal est informé qu'une famille a acquis une concession de 50 ans au columbarium de BILLY-BERCLAU en 2008. Or, elle souhaite la rétrocéder à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le rachat de cette concession qui se fera prorata temporis. Est exclue du remboursement la part (1/3) imputée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant total du remboursement s'élèvera donc à 41/50ème (part versée au budget communal) soit 533 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **Attribution de subventions**

*Rapporteur : Mme Geneviève BLANQUART*

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CNAS	21 435,16 €
- Association des Communes Minières du Nord – Pas-de-Calais	358,32 €
- Contact Assist cibiste d'Annav Sous Lens (540 € + 216 €)	756,00 €
- Association PVCS (spectacle 13 juillet)	500,00 €
- adhésion Villes et villages fleuris	200,00 €
- ADDULACT	500,00 €
- Association OVNI	200,00 €
- Assoc. Créastyl 2000	475,00 €
- Billy-Berclau basket club	5 500,00 €
- Comité Franco allemand	8 000,00 €
- France Développement Togo Bénin	150,00 €
- les Chats'perlipopettes	135,00 €
- Lilidance	415,00 €
- USBB	15 560,00 €
- Sambo Billy-berclau	5 950,00 €
- Secours catholique	300,00 €
- Club Jérémie Poteau	300,00 €

**Adopté à l'unanimité**

*(Mme Abrikossoff ne prend pas part au débat et au vote sur la subvention à Créastyl 2000).*

### **Tarifs des locations de salles municipales**

*Rapporteur : Mme Geneviève BLANQUART*

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs des locations de salles suivant le document *joint en annexe*. Ils s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **Tarifs pour prêt de vaisselle hors salle**

*Rapporteur : Mme Geneviève BLANQUART*

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux billy-berclausiens d'emprunter de la vaisselle hors salle municipale, à l'occasion d'événements particuliers et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 10 € par tranche de vaisselle pour 25 personnes
- 5,00 € pour le forfait de livraison (aller/retour).
- si la vaisselle est rendue sale, un forfait de 25 € par tranche de 25 personnes sera appliqué.

En cas de casse ou disparition, il sera fait application du même barème que celui pratiqué pour les locations de salles municipales (*en annexe*).

**Adopté à l'unanimité**

## Tarifs de la restauration scolaire

*Rapporteur : Mme Séverine ROGEZ*

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs de la restauration scolaire, qui s'appliqueront à compter du 1er août 2017 :

- 1 enfant :	<b>3,00 €</b>
- 2 enfants :	<b>2,80 €</b>
- 3 enfants et plus :	<b>2,60 €</b>
- enfant extérieur à BILLY-BERCLAU :	<b>3,70 €</b>
- tarif social :	<b>1,55 €</b>
- tarif majoré (repas pris sans réservation préalable) :	<b>4,10 €</b>
- adulte et portage à domicile :	<b>4,55 €</b>

**Approuvé par 24 voix pour et 3 contre : MM. Vromaine et Plessiet, Mme Bocquet (proc à R Vromaine)**

## Tarifs de la garderie

*Rapporteur : Mme Séverine ROGEZ*

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la garderie (2017/2018) qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Tarifs périscolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)		
	Quotient familial de 0 à 617	Quotient familial supérieur à 617
À l'heure	1,04 €	1,09 €
À la demi-heure (de 18h30 à 19h)	0,52 €	0,55 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,04 €	1,14 €

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
<b>Quotient familial de 0 à 617</b>	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	<b>Quotient familial supérieur à 617</b>	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur
Matin et/ou après-midi	3,10 €	4,14 €	Matin et/ou après-midi	3,20 €	4,24 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,04	1,14	Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,04 €	1,14 €

**Adopté à l'unanimité**

## Rapport sur les opérations immobilières

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les transactions immobilières (*tableau joint en annexe*) intervenues au cours de l'année précédente (2016), conformément à l'article 114 de la loi 95-127 du 8.02.1995.

Le présent rapport est annexé au compte administratif.

**Adopté à l'unanimité**

## Compte de gestion 2016

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2016 *joint en annexe*.

**Adopté à l'unanimité**

## Compte administratif 2016

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 *joint en annexe*.

**Adopté à l'unanimité** (Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote)

## Affectation du résultat

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Après avoir examiné le compte administratif **2016**, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de

fonctionnement de l'exercice,  
 Le compte administratif fait apparaître :  
 un excédent de fonctionnement de **1 251 202,92 €**  
**un excédent global de 3 120 807,14 €**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 1 251 202,92 €
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b> <i>Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 1 653 575,39€
<b><u>C Résultat à affecter = A+B</u></b>	<b>+ 2 904 778,31 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
<b><u>D Résultat de l'exercice</u></b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 319 631,25 €
<b><u>E Solde d'exécution d'investissement</u></b> <i>Ligne D 001 (report exercice précédent)</i>	- 103 602,42 €
<b><u>F = D+E Résultat de clôture de l'exercice 2015 ( besoin de financement) -ligne 001</u></b>	<b>+ 216 028,83 €</b>
<b>Affectation du résultat= C = G+H</b>	<b>+ 2 904 778,31 €</b>
<b>affectation au 1068 en investissement</b> <b>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</b>	<b>+ 1 653 471,17 €</b>
<b>H 2)=Report en fonctionnement -ligne 002</b>	<b>+ 1 251 307,14 €</b>

***Adopté à l'unanimité***

**Budget Supplémentaire 2017**

*Rapporteur : M. Michel HENNEBELLE*

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire 2017 (*joint en annexe*)

***Adopté à l'unanimité***

## Questions orales

### Posées par la liste « BILLY-BERCLAU Horizon 2020 »

#### **1) Où en est-on sur la finalisation des travaux rue du 8 mai?**

Monsieur Jean-Luc Boulet rappelle le contenu des travaux : le Département a réalisé un trottoir sur le pont, implanté des terre-pleins et construit un muret le long du parking rue du 8 Mai. La commune a réalisé les enrobés sur le nouveau trottoir, la création des nouveaux stationnements et la continuité du trottoir rue du Lieutenant Folliet. Les travaux sont terminés, traçage mis à part (à la charge du Département). Ils donnent entière satisfaction, notamment par l'impact sur la sécurité des piétons, le ralentissement des véhicules et la fluidité de la circulation. A noter qu'une zone limitée à 30 km/h a été instaurée.

#### **2) Suite aux annonces du ministre de l'éducation nationale sur la possibilité de réformer les rythmes scolaires, quelle est la position de la municipalité ?**

Madame Rogez rappelle que la Municipalité a toujours souhaité écouter les habitants de la commune dans ses décisions. Ainsi, la mise en place des TAP s'était faite par le dialogue avec les enseignants, les conseils d'école, les parents d'élèves. Malgré la crise des finances communales, la commune a toujours produit un encadrement de qualité, avec de nombreuses activités et toujours GRATUITES. Pour rappel, la commune touche pour les TAP 23 250 € par an, pour un coût de revient annuel de 68 676 €. Suite aux annonces du nouveau ministre sur les modalités de retour à la semaine de 4 jours, une consultation auprès de tous les parents d'élèves a été lancée. Voici les résultats :

Ecole Debussy : réponses 125 (72,25 % des parents), 103 favorables à la semaine de 4 jours (82,40%)

Ecole J Poteau : réponses 126 (88,11 % des parents), 104 favorables à la semaine de 4 jours (82,54%)

Ecole J Jaurés : réponses 76 (81,72 % des parents), 61 favorables à la semaine de 4 jours (80,26%)

La question est également mise à l'ordre du jour des conseils d'écoles, qui doivent aussi être saisis de cette question et l'inspecteur de l'éducation nationale a également été informé de la démarche.

En fonction des résultats de la concertation, une demande de changement des rythmes scolaires sera adressée au directeur académique.

#### **3) Il est maintenant possible de payer la cantine et la garderie par internet , peut-on avoir un premier bilan de cette mesure ?**

Madame Wallez rappelle que le paiement des services communaux était une promesse de la liste majoritaire. Dès septembre 2016, a été mise en place la réservation des repas par internet, pour éviter aux parents de se rendre en Mairie. Depuis le mois de juin, il est maintenant possible de payer par internet la restauration scolaire et la garderie. A ce jour, on compte déjà 38 factures payées par internet pour la cantine (16%) et 21 pour la garderie (20%). Les paiements se passent bien. L'outil de paiement a été développé quasiment entièrement par les services municipaux, ce qui permet de réaliser une économie importante, tout en gardant la main sur l'outil.

#### **4/ Quel est le coût réel d'un repas à la cantine ? Une journée à la garderie ?**

Madame Wallez rappelle que le restaurant scolaire fournit 220 repas par jour, soit 910 par semaine et 32 760 par an, en période scolaire.

Les coûts liés à la confection des repas sont : le gaz (9 200 €), l'électricité (5 200 €), le salaire du personnel de cuisine (198 840 €), le salaire des encadrants (119 232 €), la prestation de la société de restauration (62 682,16 €) soit un coût total pour la commune de 400 015,06 €

Pour un repas, cela représente un coût de 12,21€ par enfant et par repas. En déduisant le prix payé par les familles, cela représente 9,81€ par repas, à la charge de la commune.

Pour la garderie, les coûts sont : salaires (58 244 €), alimentation (2 223,22 €), matériel (681,23 €), consommations énergétiques (1 244 €) et quelques dépenses diverses (258,49 €), soit un coût total de 62 651,78 €. La participation des familles s'élève à 17 519,42 €, le reste à charge pour la commune est de 45 132,36 €. A la journée, cela revient à un prix de revient de 12,78 € par enfant, dont 9,20 € par enfant à la charge de la commune.

Madame Wallez appelle chacun à avoir ces chiffres en tête et à les mettre en relation avec les augmentations annuelles de quelques centimes.

### **5/ Le 16 Mai a été inauguré le lancement des travaux de la fibre optique, en quoi vont-ils consister ? Devra -t-on changer son opérateur internet ?**

Monsieur Bossart rappelle que la commune a obtenu un accord avec SFR pour fibrer l'ensemble de la commune. Depuis, les études ont déjà été menées et un premier point de mutualisation a déjà été posé et inauguré le 16 mai, lors d'une conférence de presse, ouverte au public. le planning des travaux sera remis en juillet et le bulletin de la rentrée donnera les informations aux habitants.

Les travaux consisteront en :

1/ là, où les réseaux sont enterrés, le passage de la fibre se fera par les fourreaux posés par la commune.  
2/ là où les réseaux ne sont pas enterrés, la fibre longera les fils téléphoniques existants. Les seuls travaux seront liés à la pose des 6 armoires.

Les premières prises devraient donc être posées d'ici quelques mois (200 foyers) et plus de 50 % des habitations aura accès à la fibre avant fin 2018. La totalité des foyers sera raccordée à la fibre d'ici 2020.

La fibre permettra à l'usager de disposer un débit d'1 Go, contre 20Mo maxi avec l'ADSL. Elle permet de répondre à l'explosion des nouveaux usages (TV HD, vidéos, jeux) et du nombre d'appareils connectés par foyer (7 en moyenne).

SFR agit ici en tant qu'opérateur réseau. Chacun pourra donc choisir son fournisseur d'accès internet librement.

Monsieur Blairy rappelle que Monsieur le Maire avait annoncé que les travaux seraient terminés en 2018. Monsieur Bossart lui répond qu'une partie sera réalisé en 2018 et la totalité d'ici 2020.

### **6/ Des actions ont été prises pour l'implantation d'un distributeur automatique de billets. Quelles en sont les suites?**

Madame Wallez rappelle qu'en 2016, les deux distributeurs de la commune ont été supprimés par le Crédit du Nord et la Caisse d'Épargne. En réaction, le Conseil Municipal a voté une motion en Conseil Municipal à l'unanimité, lancé une pétition et une campagne de presse (Voix du Nord, France Bleu, France 3) et envoyé un courrier à l'ensemble des banques

A ce jour, une discussion est en cours avec le Crédit Agricole, qui propose de signer une convention pour l'implantation d'un DAB au niveau de l'école maternelle (emplacement central, proximité commerces, facilité de stationnement, beaucoup de passages). La banque prendrait en charge l'installation et la maintenance. La commune s'engagerait à prendre en charge le manque à gagner pour arriver au point d'équilibre, soit 3500 retraits, à hauteur de 0,57€/retraits manquants. D'autres communes utilisent ce dispositif comme Haisnes (3121 retraits par mois) et Pont à Vendin (3512)

Le groupe majoritaire souhaite restaurer ce service de proximité et donc signer cette convention, compte-tenu de la volonté forte de la population de voir un DAB s'implanter sur la commune et du service rendu, notamment aux personnes âgées.

## **7/ La toiture de la salle Léo Lagrange va-t-elle être réparée ?**

Monsieur Tartar rappelle que la salle Leo Lagrange a déjà fait l'objet d'une première phase de rénovation en 2015, pour remédier aux fuites les plus graves, l'isoler et effectuer un relooking. Ces travaux donnent entièrement satisfaction aux très nombreux utilisateurs de cette salle.

Restaient quelques fuites en cas de fortes pluies sur la toiture, dans la salle de jeux. Les discussions avec les bureaux d'études ont fini par aboutir (calcul de la capacité des fondations à accueillir de nouvelles charges). L'appel d'offres est passé et le marché attribué. Les travaux commenceront le 19 juin, pour quelques semaines et ne perturberont pas l'usage de la salle.

## **8/ Où en est le dossier Nitrochimie ?**

Madame Poteau rappelle que le site est à l'arrêt depuis 2007. Depuis, il a été dépollué et reste très bien entretenu et gardienné par son propriétaire, l'entreprise EPC. Le souhait de l'entreprise est de vendre son site au plus vite. La Commune s'est opposée à un nouvel usage industriel, car le SIZIAF est là pour ça, mais aussi pour des problèmes d'accès des véhicules et de respect de la bio-diversité. La municipalité a obtenu une implication forte de la communauté d'agglomération sur ce dossier. Consciente des enjeux liés à l'emplacement stratégique du site : 70 hectares d'espaces naturels situés sur la trame verte/trame bleue, continuité du SIAEV..., l'agglomération a décidé de mandater l'EPF pour acquérir le site et le reprendre à terme. Les négociations pour l'achat sont actuellement en cours. A terme, ce sera donc un nouveau site pour les billy-berclausiens, alliant espaces verts, détente et activités de loisirs.

## **9/ Où en est la rénovation du parc d'éclairage public ?**

Monsieur Goudsmett explique que la commune a réalisé un audit, subventionné par la FDE en 2016. Cette année, 27 000 € sont prévus pour ça au budget. Ils seront consacrés à l'équipement des candélabres à la roseraie, ce qui sera fait dans les semaines qui viennent.

Suite au diagnostic et sur proposition de la commission, une quinzaine de candélabres déjà implantés ont été jugés inutiles. Ils ont été neutralisés depuis plusieurs mois. Etant de nouvelle génération, ils seront déplacés en remplacement de luminaires obsolètes.

Pour le reste, il a été décidé de remplacer les boules lumineuses, par des lanternes LEDS. Cela permettra de réduire les consommations de 100 watts par candélabres à 30 watts, à un coût très réduit (moins de 400 € par mât).

## **10/ Pour quelle raison les travaux du parking du cimetière de Billy n'ont-ils pas commencé ?**

Madame Wallez explique que la Commune souhaite procéder à un déplacement de sépultures au cimetière de Billy, pour créer des stationnements et revoir la courbe du virage. Cela permettrait aux visiteurs du cimetière de se garer dans de bonnes conditions et de garantir une meilleure sécurité routière. Cela nécessite une procédure complexe et longue. Celle-ci a fait l'objet d'un affichage et d'une information à chaque héritier, lorsqu'il est connu. En parallèle, la commune a déposé un dossier au département (responsable de la voie), pour envisager les travaux. Le département a reconnu l'intérêt du projet.

Depuis, un héritier, Monsieur Benoit Boussemart a opposé un refus à la commune, ce qui bloque le projet.

Monsieur Blairy demande s'il est autorisé de mentionner le nom d'une personne dans de telles circonstances.

Monsieur le Maire lui répond que c'est possible, dans la mesure où ce n'est pas diffamatoire.

## **11/ Le bio à la cantine où en est-on ?**

Madame Rogez rappelle que le nouveau marché restauration scolaire oblige le prestataire à introduire progressivement le bio à la cantine. Cette année, 5 % des denrées consommées sont issues de l'agriculture biologique. En parallèle, nous avons imposé à ce prestataire de se fournir auprès de producteurs locaux volontaires. Ils se fournissent régulièrement auprès de la « ferme des auges » et des trois boulangers.

## **12/ Les achats groupés se multiplient. Pouvez vous nous communiquer le nombre d'habitants concernés par type d'achat ?**

Monsieur Gruchala rappelle que la liste majoritaire s'est engagée à développer des actions d'achats groupés pour permettre aux habitants de Billy-Berclau de réaliser des économies. Le Conseil d'Administration du CCAS a été chargé de ce dossier.

Après trois ans, les actions entreprises sont :

- micro-crédit avec le Crédit Mutuel : 3 dossiers
- Mutuelle « ma commune, ma santé »
- gaz et électricité avec place des énergies
- commande de bois de chauffage : 205 commandes, 1755 stères
- granulés : 85 commandes, 182 palettes

Ces actions sont toujours en cours et chaque billy-berclausien peut en bénéficier.

## **13/ Quid de l'accès piéton vers les espaces verts via la rue Jules Ferry ?**

Madame Amand rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour acquérir les terrains nécessaires et que les actes seront signés chez le notaire le 20 juin prochain. Les travaux auront donc lieu après la récolte, soit à l'automne et seront réalisés sur le modèle de ce qui a été fait rue Maurice Ravel pour desservir les espaces verts.

## **14/ La résidence La Roseraie : Les candélabres ont-ils été remplacés ? Et qu'en est il des travaux de la rue Schaffner ?**

Monsieur Boulet répond que la première partie de la question a déjà fait l'objet d'une réponse. Concernant les travaux rue Schaffner, ils sont terminés. Après avoir consulté les riverains par un questionnaire, ils ont été réalisés par le service espaces verts et le SIVOM de l'Artois. Ils ont consisté en la remise en état du terrain de boules, la création de carrés-potagers, la plantation d'arbres fruitiers, l'élagage des arbres, le remplacement des arbustes et mise en peinture du transformateur Enedis, par un artiste local.

## **15/ L'opération Bourse aux Permis : une mise en place en janvier 2016. Quel bilan 18 mois plus tard ?**

Séverine Rogez annonce que 26 jeunes ont bénéficié de la bourse au permis de conduire.

Ce dispositif demande un suivi régulier. Le service jeunesse par l'intermédiaire de Madame BILLET est en contact régulier avec l'auto-école LINDA. On constate que la plupart des jeunes ne sont pas très assidus et qu'une relance téléphonique ou par courrier s'avère nécessaire. A ce jour, un permis de conduire a été obtenu. Pour les autres candidats, une petite partie ont obtenu le code.

## **16/ La culture : quelles sont les actions décidées par la commission culture et mise en œuvre par l'équipe du centre culturel ?**

Madame Abrikosoff reprend les principaux événements culturels d'un 1<sup>er</sup> semestre 2017 très riche avec notamment :

- 6 vernissages allant de la sculpture sur bois ou sur fer au créateur de tableaux lumineux pour terminer par la peinture et le dessin
- des nombreux moments dédiés à la lecture tels que les lectures itinérantes, les lectures en pyjama, les cafés lectures
- les nombreuses soirées jeux pour les jeunes et les moins jeunes.
- une semaine de la Langue Française avec la dictée, les portes ouvertes des ateliers théâtre de l'OMCA, les ateliers d'initiation à la langue des signes, la construction d'une histoire avec la jeune auteure Danaé Filleur qui est intervenue dans quelques classes des écoles Poteau et Jaurés
- La musique avec l'audition de piano des élèves de l'école de musique de Billy Berclau, le concert de printemps de l'harmonie municipale et de sa chorale, la scène ouverte de jeunes talents et enfin le festival Lyric, grande nouveauté 2017.

Monsieur Queva ajoute qu'il n'est pas possible de citer toutes les actions réalisées avec brio par les équipes du centre Culturel et par les nombreuses associations de la ville et termine par une citation d'André Malraux " Seuls la culture et le savoir inciteront les hommes et les femmes à la tolérance et à l'humilité, et nous protégeront peut être de la barbarie».

**17/ L'USBB : est il vrai que le président ait été assigné devant le tribunal d'instance de Béthune ? Si oui pour quelle raison ?**

Monsieur Tartar répond qu'effectivement, l'USBB a informé la Mairie qu'une assignation avait été adressée par 5 adhérents, à qui l'on a pas renouvelé la licence : Messieurs Benoit Boussemart, David Blairy, Patrick Bourgeois, Rabah Oulmi, Jérôme Couadier. Par le biais de leur avocat, ils contestent la validité de cette exclusion et demandent leur réintégration et réparation du préjudice. L'USBB a dû prendre un avocat pour se défendre. A ce jour, l'audience a été repoussée à deux reprises. Une prochaine audience est prévue le 22 juin.

**Posées par MM. Robert VROMAINE et Alain PLESSIET**

**18/ Fosse 5 : où en sont les discussions avec les propriétaires en vue d'une acquisition soit par l'EPF soit par l'EPCI ?**

Madame Poteau rappelle que ce site est une propriété privée, dont une partie des propriétaires cherchent à se séparer. A plusieurs reprises, la municipalité les a rencontrés pour les aider dans leur démarche. Des rencontres ont été organisées avec la communauté d'agglomération, la mission bassin minier, l'EPF, des promoteurs, des hôteliers, des restaurateurs... Si aucun ne néglige l'intérêt du site (surface, identité), de nombreuses contraintes les ont fait renoncer à tout projet :

- la rénovation serait très onéreuse (estimée à au moins 1 M€)
- le site est classé au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO, ce qui impose de nombreuses contraintes à un futur acquéreur
- le puits, situé au centre du bâtiment principal, fait l'objet d'un plan d'aléa imposé par la DDTM. L'accès au puits doit être conservé et faire l'objet d'un contrôle régulier.
- la partie arrière de la propriété comprend un bois classé, qui doit être conservé.

La commune reste attentive à ce dossier.

**19/ De nombreux ralentisseurs ou dos d'âne furent réalisés, on peut constater qu'ils ne sont pas toujours conformes aux normes demandées (norme AFNOR NF P 98-300 du 16 mai 1994) Comptez-vous les modifier et être plus vigilant pour les prochains ?**

Monsieur Blondiau explique, que quand la municipalité implante un ralentisseur, c'est que des riverains l'ont demandé, pour réduire la vitesse des véhicules, pour des raisons de sécurité. Les normes AFNOR limitent intégralement l'impact de ces dispositifs sur la vitesse des véhicules. Vous pouvez le constater sur la rue du Général de Gaulle. Les ralentisseurs, réalisés avec le conseil de notre entreprise de travaux publics, ne posent pas de problème s'ils sont pris à une vitesse normale. Les habitants qui les ont demandés en sont satisfaits, parce-qu'ils sont efficaces : ils font ralentir les véhicules. Lorsque la sécurité des enfants et des billy-berclausiens est en jeu, nous savons faire des choix et prendre nos responsabilités.

**20/ L'enlèvement des déchets amiantes est devenu payant. Ne craignez-vous pas de voir apparaître des dépôts sauvages ?**

Madame Poteau explique que contrairement à ce qui se fait presque partout en France, il n'y a pas de taxe d'ordures ménagères à Billy-Berclau. Concernant l'amiante, il faut aussi rappeler que la législation a été une nouvelle fois durcie ces derniers mois, ce qui entraîne de nouvelles procédures et donc une forte augmentation des coûts d'enlèvement. C'est pour cela, que la communauté d'agglomération a dû se résoudre à facturer 30€ le big-bag pour une prise en charge des déchets à domicile. Quant aux déchetteries sauvages, il n'a malheureusement pas fallu attendre cette mesure pour les voir se multiplier, les services communaux s'efforcent de ramasser les dépôts au plus vite et une plainte est déposée quand l'auteur peut être identifié.

**21/ Avez-vous un retour sur la demande d'installation d'un distributeur automatique de billets ?**

Monsieur le Maire annonce que la réponse a déjà été donnée

**22/ Depuis quelques semaines, la Mairie n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité. Que comptez-vous faire pour les personnes ayant des difficultés de déplacements ou n'ayant pas internet ?**

Madame Abrikossoff répond qu'effectivement la commune ne peut plus depuis le 13 mars 2017 délivrer de cartes d'identité. La mesure a d'ailleurs été annoncée quelques semaines avant, seulement. Les personnes doivent maintenant se rendre dans les communes habilitées, Wingles et La Bassée étant les plus proches. Nous dénonçons cette décision rapide, qui ne va pas dans le sens d'une amélioration des services publics de qualité. Pour tenter de compenser cette mesure, nos services travaillent en collaboration avec la Mairie de Wingles. Les billy-berclausiens sont toujours accompagnés dans les premières démarches (remplir le dossier, prise de rendez-vous), alors que la loi ne le prévoit plus. Cela règle le problème des personnes n'ayant pas internet (le pré-dossier en ligne n'étant pas obligatoire). Concernant les personnes en incapacité de se déplacer, comme le prévoit la loi, un agent municipal peut se rendre au domicile de la personne, si le motif médical est grave, qu'un certificat médical atteste de cette gravité et de l'absence d'amélioration prévisible et que la délivrance de la carte est indispensable et urgent.

**23/ Changement de candélabres à la Roseraie. Pouvez-vous nous donner un calendrier des travaux ?**

Réponse déjà donnée

**24/ Les derniers évènements sur les embauches de proches d'élus nous montrent la limite du système. Nous souhaitons plus de transparence dans l'annonce de postes à pourvoir sur les différents supports municipaux.**

Monsieur Blondiau explique que les recrutements en Mairie se font sur la base des besoins de la collectivité, des compétences des postulants et de leur situation personnelle. Comme l'attestent les derniers comptes administratifs, les mesures d'économie, de réorganisation (polyvalence) ont permis de les réduire de manière sensible, depuis le début du mandat.

Bien souvent, ces recrutements ne peuvent être anticipés. Ils sont souvent l'objet d'un remplacement (notamment pour respecter les taux d'encadrement légaux des enfants) le jour-même de l'absence d'un agent. Il n'est donc pas possible de publier des offres dans nos supports de communication.

La commune prend aussi une part importante aux contrats aidés (Cui et emplois d'avenir). Ils permettent de renforcer les services communaux, mais aussi d'offrir un retour à l'emploi à des personnes en difficulté. Leur éligibilité à ces contrats fait l'objet de critères spécifiques étudiés par Pôle Emploi. Ce parcours s'inscrit également dans le cadre d'un suivi global en lien avec le CCAS. Il ne s'agit donc pas d'un recrutement classique, qui peut faire l'objet d'annonce. D'autre part, Pôle Emploi ne nous dit que quelques jours avant la fin du contrat, s'il est renouvelé ou non. Là encore, il n'est pas possible d'anticiper ces besoins de recrutement.

Quant au recrutement de fonctionnaires, ils ne sont pas, sauf nécessité absolue, prévus pour les années à venir. Cependant, ils font toujours l'objet d'une offre d'emploi sur le site du centre de gestion du Pas-de-Calais.

De manière générale, rappelons que le Maire et ses adjoints reçoivent chaque année des centaines de Billy-Berclausiens, dont une bonne partie pour une recherche d'emploi. Chaque candidature est enregistrée et étudiée dans le cadre des différents besoins de recrutement de la commune.

**25/ La maison forestière du Parc M. CABIDDU est actuellement fermée pour des questions de sécurité. Avez-vous des informations sur ce sujet ?**

Marc Tartar annonce que suite à un audit réalisé sur l'état du bâtiment, le SIAEV a décidé dans un premier temps de réaliser quelques travaux permettant la mise en sécurité du public en ce qui concerne l'accessibilité de la salle polyvalente de la maison forestière .

L'avenir de la maison forestière est à l'ordre du jour de la réunion du SIAEV de ce jeudi 15 à 17h car une proposition d'étaler les travaux en plusieurs phases est faite, en sachant que la plupart des travaux pourraient être réalisés en régie par les agents du SIAEV. Il faudra donc dégager une enveloppe pour ce projet .

## **26/ Où en est l'étude sur la pose d'un feu intelligent au niveau de l'école J. POTEAU ?**

Monsieur Blondiau explique qu'après le succès du premier feu intelligent de la commune, à proximité de l'école Jaurés (contrôles policiers qui montrent une réelle baisse de la vitesse), plusieurs ont demandé l'application de ce dispositif à l'école Jérémie Poteau.

A l'école Jaurés, le département a subventionné cet investissement à hauteur de 15 000€ (5 000€ à charge pour la commune). Pour 2017, le département a déjà octroyé une subvention pour la sécurisation du pont d'Hantay et rue du 8 Mai.

Dans le souci de gérer au mieux les finances communales, il est prévu de déposer un nouveau dossier pour le financement d'un feu à l'école Poteau. En fonction de la validation technique et financière du dossier, les travaux pourraient avoir lieu en 2018.

## **27/ Après de nombreux rebondissements sur le dossier « ex-interdite » avez vous des informations sur la réalisation de la voie de dégagement entre la Roseraie et la rue du Général de Gaulle ?**

Monsieur Blondiau rappelle que la commune a tenu à profiter des projets sur l'ancienne « interdite » pour offrir à la roseraie une deuxième sortie pour véhicules. Le conseil municipal a déjà donné son accord pour acheter au propriétaire la connexion avant de cette future voie. Le projet a fait l'objet de nombreuses complications (notamment recours sur le permis de construire). Néanmoins, les ventes ont pu reprendre et le projet va entrer dans une phase opérationnelle : Les dépendances vont être démolies dans les semaines qui viennent et les travaux vont commencer dans la foulée. La nouvelle voie de sortie de la roseraie va donc bientôt voir le jour.

## **28/ Quelles mesures de sécurité ont été prises pour les fêtes des écoles suite au renforcement du plan Vigipirate ?**

Monsieur Blondiau rappelle que depuis l'instauration de l'état d'urgence, la commune organise systématiquement des réunions de travail avec la police nationale pour préparer ses manifestations. Pour les fêtes des écoles, la police municipale a été mobilisée comme pour chaque événement. Conformément aux consignes des services de police et des souhaits des équipes enseignantes, l'agent municipal était chargé de vérifier le contenu des sacs des participants. En cas de problème, le commissariat était informé de chaque fête d'école et prêt à intervenir s'il le faut.

## **29/ Pouvez-vous nous dresser un tableau des subventions versées aux associations avec le nombre de BILLY-BERCLAUSIENS comme le précise le dossier ?**

Madame Blanquart rappelle que, comme la loi nous y oblige, chaque demande de subvention doit faire l'objet d'une demande écrite de son président. Ensuite un dossier lui est remis, qui doit être scrupuleusement rempli, comme nous l'a demandé la chambre régionale des comptes.

Chaque demande est ensuite instruite par nos services, avant d'être validée en commission, puis en bureau municipal. Au final, la décision appartient au conseil municipal, qui se prononce sur chaque subvention.

Pour l'année 2017, les subventions suivantes ont été accordées :

- Créastyl 2000 : 8 billy-berclausiens, soit 80 % des adhérents
- Club de bakset : 132 billy-berclausiens, soit 84 % des adhérents
- Comité franco-allemand : 98 billy-berclausiens, soit 77 % des adhérents
- France Développement Togo-Bénin : 23 billy-berclausiens, soit 92 % des adhérents
- Chats'perlipopettes : 3 billy-berclausiens, soit 100 % des adhérents
- Lilidance : 44 billy-berclausiens, soit 61% des adhérents
- USBB : 325 billy-berclausiens, soit 59 % des adhérents
- comité colonies vacances : 7 billy-berclausiens, soit 100 % des adhérents
- école de musique : 102 billy-berclausiens, soit 100 % des adhérents
- amicale des pêcheurs : 64 billy-berclausiens, soit 17 % des adhérents
- cercle de généalogie : 15 billy-berclausiens, soit 79% des adhérents
- club Jérémie Poteau : 8 billy-berclausiens, soit 80 % des adhérents
- les cytises : 75 billy-berclausiens, soit 58 % des adhérents

**Posées par M. David BLAIRY**

### **30/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne transmet elle pas ses questions alors que la liste des membres de l'opposition la transmet avant le débat de questions orales ?**

Monsieur Hubert répond que chaque conseiller municipal a été informé par courrier qu'il devait rendre ses questions pour le 7 juin à 17 h. Les délais légaux de convocation du Conseil Municipal, fixés par la loi, sont de 5 jours francs. Le conseil municipal étant prévu le 15 juin, cela implique que les convocations doivent être transmises le 9 juin. Ainsi, la journée du 8 juin, soit le lendemain de la réception des questions orales, a été consacrée à la mise sous pli et préparation des documents ; Cela signifie que chaque conseiller a eu les questions le surlendemain de leur arrivée en Mairie. Il est impossible de compresser davantage ces délais.

### **31/ Y aura t-il une augmentation des impôts lors des prochaines années et ceci jusqu'en 2020 ?**

Monsieur Hennebelle rappelle que la liste majoritaire a pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux. Depuis, le gouvernement a procédé à une baisse sans précédent de ses dotations et de nouvelles charges nous ont été imposées (TAP par exemple). Pourtant, grâce à notre sérieux budgétaire, à notre bonne gestion et nos mesures d'économies, les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2012. Cette année encore, le budget communal a été voté sans augmentation des taux d'imposition. Notre souhait est de continuer dans cette direction. Nous ferons tout pour y arriver, même si personne ne peut savoir ce qui arrivera à l'avenir.

### **32/ Quels sont les chiffres officiels concernant l'insécurité dans la commune (vandalisme, cambriolage, etc.) ?**

Monsieur Blondiau répond que contrairement aux pratiques antérieures, les services de police ne présentent plus les chiffres de l'insécurité aux Maires. C'est une consigne ministérielle. Néanmoins, les services communaux rencontrent chaque mois la police nationale pour faire le point. De même, des réunions rassemblent les référents voisins vigilants, la commune et le major de police pour échanger sur les différents problèmes. Selon l'avis de la police, la situation de la commune est qualifiée de « plutôt calme ».

### **33/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne retient-elle pas nos propositions alors qu'elles sont pleines de bon sens ?**

Monsieur le Maire répond que chaque proposition est écoutée et vue en commission. C'est là que se fait l'essentiel du travail de réflexion.

### **34/ Qu'en est-il de l'entretien des voiries ?**

Monsieur Blondiau répond, que comme tous les ans, une somme est votée pour l'entretien des voiries au budget primitif. En 2017, comme lors des dernières années, elle a été fixée à 90 000€. Ce montant doit permettre de couvrir les petits aménagements de sécurité (ralentisseurs), les modifications de borduration, les réparations sur les voies et divers enrobés communaux (parkings, cours d'école) ou encore l'étanchéité des bouches d'égoût et fils d'eau. Elles doivent aussi tenir compte des différentes dégradations imprévisibles causées par les accidents. S'il le faut, pour des opérations de plus grande envergure, comme ce fut le cas il y a deux ans pour la rue Sembat, le Conseil Municipal peut décider d'incorporer au budget des opérations spécifiques, qui n'entrent pas dans cette enveloppe. Les services techniques et son adjoint sont chargés d'établir un rapport préconisant les travaux, qui est ensuite validé en commission. Pour cette année, il est prévu, outre les opérations d'entretien courant, de revoir le stationnement de la rue Joliot en réagencant les parterres végétaux. Pour mémoire, en 2016, ont notamment été réalisés des ralentisseurs rue Mitterrand et Jules Guesde, la dalle du préau de l'école maternelle, la création d'un parking pour les véhicules communaux à l'espace François Mitterrand. De manière générale, il apparaît, que mise à part les réparations courantes, la voirie communale est en bon état.

### **35/ Où en sont les travaux de l'école primaire Jérémie POTEAU ?**

Monsieur Blondiau explique qu'après les demandes de subvention, qui ont vu l'État (240 000€), l'agglomération (210 000€) et la FDE (45000€) répondront positivement, un bureau d'études a été chargé de diriger les travaux. Les appels d'offres ont été lancés et les marchés attribués. Chaque semaine, une réunion de chantier les réunit en présence d'élus et techniciens de la commune et de la directrice de l'école. Les travaux commenceront dès la fin de l'année scolaire. Les travaux s'effectueront en trois phases et seront terminés pour la rentrée 2018.

### **36/ Quel est le bilan et les actions entrepris par les référents de quartier ?**

Monsieur Bossart répond que l'instauration des référents de quartier est un succès. Une bonne centaine de demandes ont été adressées par les billy-berclausiens en 2017. Les domaines sont très variés : signalement de dysfonctionnements, demandes d'informations sur les services municipaux, suggestions... Beaucoup de demandes se font également de vive voix, dans les manifestations ou dans le cadre des relations de voisinage. C'est une mesure qui a fait ses preuves, sans coût pour la commune et qu'il faut pérenniser. J'en profite pour remercier tous les référents qui donnent de leur temps bénévolement et les services communaux qui font preuve de réactivité dans leur réponse.

### **37/ Quelles sont les actions qui ont été prises par la liste majoritaire pour éviter les inondations des derniers mois dans les rues Barbusse et d'Henrichemont ?**

Monsieur Blondiau rappelle, que la station rue Jules Guesde est gérée par la commune depuis seulement 2016 (depuis la séparation de la gestion des eaux usées et eaux de pluie). Depuis, un appel d'offres avec une société pour la maintenance des stations de relevage, pour un montant de 11 306€. Plusieurs visites et interventions ont déjà eu lieu et des devis sont actuellement en cours d'élaboration. Une opération importante est prévue le 21 juin, consistant au nettoyage complet des cuves, le remplacement des pompes. En parallèle, des réunions avec la communauté d'agglomération et cette société sont tenues, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune n'a plus la compétence de la gestion des eaux pluviales. En effet, suite à la fusion des trois communautés d'agglomération, c'est la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay qui est maintenant responsable des eaux de pluie.

### **38/ Quelles sont les raisons qui ont poussé la liste majoritaire à refuser la demande de subvention à l'association « Amical du football de BILLY-BERCLAU » ?**

Monsieur Hubert remarque que les raisons ont déjà été évoquées lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2017. La question y avait été mise à l'ordre du jour et seul un conseiller municipal s'est prononcé pour l'octroi de cette subvention à cette association (deux s'étant abstenus). Je relève, que lors de cette séance, aucun argument n'a été soulevé pour s'opposer au refus de subventionner l'amicale du football de Billy-Berclau. Il rappelle que l'USBB est le club de la commune depuis des dizaines d'années, qu'il rassemble plus de 300 adhérents et qu'il a de très bons résultats sportifs. Il n'est pas envisagé, ni possible de soutenir une autre association de football. Les installations sont déjà saturées par les créneaux dédiés à l'USBB, les activités périscolaires et les opérations d'entretien.

### **39/ Où en sont les travaux de déploiement de la fibre optique dans la commune ?**

La réponse a déjà été donnée

### **40/ Quel est le processus de recrutement pour l'obtention d'un contrat emploi au sein de la ville ?**

La réponse a déjà été donnée

### **41/ Où en sont les actions pour améliorer l'activité des commerçants dans notre commune ?**

Madame Poteau rappelle que le développement d'un commerce local de qualité et diversifié est une priorité de notre équipe. Les actions sont nombreuses :

- mise en place d'une signalétique spécifique
- remise de bons d'achat comme récompenses au concours des maisons fleuries
- Parution d'un article dans le bulletin pour chaque création d'activités dans le bulletin municipal et campagnes de promotions (facebook, cérémonie des vœux, 13 juillet)
- la Commune se fournit quand c'est possible auprès des commerçants locaux (épicerie sociale à « Simply », fruits à la récré chez « fruits de la passion », couronnes et gerbes à « fleurs de saisons »...) et l'impose à ses prestataires
- Nous soutenons et gérons l'implantation de commerces itinérants, quand ils ne concurrencent pas le commerce local.
- Nous nous battons pour implanter un DAB sur la commune (vital pour certains commerces : tabac, boulangerie)
- Nous les rencontrons et les écoutons dans le cadre de leur différentes demandes. Ils savent qu'ils peuvent compter sur nous.

#### **42/ Les bâtiments municipaux sont-ils conformes à la législation en vigueur ?**

Monsieur Goudsmett rappelle que cette question a déjà été posée l'année dernière, exactement dans les mêmes termes. Les bâtiments communaux sont classés en deux groupes d'Etablissement Recevant du Public :

Pour le 1er (de la catégorie 4 à 1), une commission de sécurité passe périodiquement contrôler les bâtiments et donne un avis sur l'exploitation.

Pour le 2eme groupe (cat 5), la loi n'impose pas de commission de sécurité. Pour tous les établissements recevant du public, une vérification annuelle par un organisme agréé est obligatoire et réalisée. Nous intervenons pour lever ses observations et le consignons dans le registre de sécurité. Nous allons plus loin et faisons contrôler les bâtiments dépendants du code du travail (stations de relevage, TGBT dans les bureaux,...) Tous nos bâtiments sont conformes à la législation en vigueur. Concernant l'accessibilité, un organisme agréé a audité la commune et a réalisé un Compte-Rendu pour chacun des ERP. Un ADAP (modèle cerfa) a été réalisé par les services techniques et envoyé en préfecture, il est revenu validé. Nous nous sommes engagés à réaliser les travaux sur 6 ans.

#### **43/ Où en est la rétrocession de la résidence Georges BRASSENS ?**

Madame Rogez explique que le conseil municipal a délibéré le 16 février 2015 à l'unanimité pour autoriser le transfert et classement dans le domaine communal des espaces communs de la résidence Georges Brassens. Cette reprise concerne la voirie, les espaces verts, l'éclairage public. La communauté d'agglomération a également donné un avis favorable à la reprise du réseau d'assainissement. Le dossier est depuis chez le Notaire, qui a été relancé à plusieurs reprises.

#### **44/ Lors du Conseil Municipal du 27 juin 20169, la liste majoritaire a annoncé avoir accompli 81 % du programme de la liste « BILLY-BERCLAU Horizon 2020 ». J'ai souhaité que ces 81 % soient retracés par écrit. Malheureusement, à ce jour aucun élément ne m'a été transmis. Pour quelle raison ?**

Monsieur le Maire répond que le programme de la liste Billy-Berclau Horizon 2020 est public, il suffit de répertorier les mesures déjà mises en place. A noter, que depuis l'année dernière, de nouvelles actions ont été menées et que ce chiffre est à revoir à la hausse.

#### **Posées par la liste « BILLY-BERCLAU Horizon 2020 »**

1) Où en est-on sur la finalisation des travaux rue du 8 mai?

2) Suite aux annonces du ministre de l'éducation nationale sur la possibilité de réformer les rythmes scolaires, quelle est la position de la municipalité ?

3) Il est maintenant possible de payer la cantine et la garderie par internet , peut-on avoir un premier bilan de cette mesure ?

4/ quel est le coût réel d'un repas à la cantine ? Une journée à la garderie ?

5/ Le 16 Mai a été inauguré le lancement des travaux de la fibre optique, en quoi vont-ils consister ? Devra -t-on changer son opérateur internet ?

6/ Des actions ont été prises pour l'implantation d'un distributeur automatique de billets. Quelles en sont les suites?

7/ La toiture de la salle Léo Lagrange va-t-elle être réparée ?

8/ Où en est le dossier Nitrochimie ?

9/ Où en est la rénovation du parc d'éclairage public ?

10/ Pour quelle raison les travaux du parking du cimetière de Billy n'ont-ils pas commencé ?

11/ Le bio à la cantine où en est-on ?

12/ Les achats groupés se multiplient. Pouvez vous nous communiquer le nombre d'habitants concernés par type d'achat ?

13/ Quid de l'accès piéton vers les espaces verts via la rue Jules Ferry ?

14/ La résidence La Roseraie : Les candélabres ont-ils été remplacés ? Et qu'en est il des travaux de la rue Schaffner ?

15/ L'opération Bourse aux Permis : une mise en place en janvier 2016.  
Quel bilan 18 mois plus tard ?

16 La culture : quelles sont les actions décidées par la commission culture et mise en œuvre par l'équipe du centre culturel ?

17/ **L'USBB** : est il vrai que le président ait été assigné devant le tribunal d'instance de Béthune ? Si oui pour quelle raison ?

**Posées par MM. Robert VROMAINE et Alain PLESSIET**

18/ Fosse 5 : où en sont les discussions avec les propriétaires en vue d'une acquisition soit par l'EPF soit par l'EPCI ?

19/ De nombreux ralentisseurs ou dos d'âne furent réalisés, on peut constater qu'ils ne sont pas toujours conformes aux normes demandées (norme AFNOR NF P 98-300 du 16 mai 1994)  
Comptez-vous les modifier et être plus vigilant pour les prochains ?

20/ L'enlèvement des déchets amiantes est devenu payant. Ne craignez-vous pas de voir apparaître des dépôts sauvages ?

21/ Avez-vous un retour sur la demande d'installation d'un distributeur automatique de billets ?

22/ Depuis quelques semaines, la Mairie n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité. Que comptez-vous faire pour les personnes ayant des difficultés de déplacements ou n'ayant pas internet ?

23/ Changement de candélabres à la Roseraie. Pouvez-vous nous donner un calendrier des travaux ?

24/ Les derniers événements sur les embauches de proches d'élus nous montrent la limite du système. Nous souhaitons plus de transparence dans l'annonce de postes à pourvoir sur les différents supports municipaux.

25/ La maison forestière du Parc M. CABIDDU est actuellement fermée pour des questions de sécurité. Avez-vous des informations sur ce sujet ?

26/ Où en est l'étude sur la pose d'un feu intelligent au niveau de l'école J. POTEAU ?

27/ Après de nombreux rebondissements sur le dossier « ex-interdite » avez vous des informations sur la réalisation de la voie de dégagement entre la Roseraie et la rue du Général de Gaulle ?

28/ Quelles mesures de sécurité ont été prises pour les fêtes des écoles suite au renforcement du plan Vigipirate ?

29/ Pouvez-vous nous dresser un tableau des subventions versées aux associations avec le nombre de BILLY-BERCLAUSIENS comme le précise le dossier ?

**Posées par M. David BLAIRY**

30/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne transmet elle pas ses questions alors que la liste des membres de l'opposition la transmet avant le débat de questions orales ?

31/ Y aura t-il une augmentation des impôts lors des prochaines années et ceci jusqu'en 2020 ?

32/ Quels sont les chiffres officiels concernant l'insécurité dans la commune (vandalisme, cambriolage, etc.) ?

33/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne retient-elle pas nos propositions alors qu'elles sont pleines de bon sens ?

34/ Qu'en est-il de l'entretien des voiries ?

35/ Où en sont les travaux de l'école primaire Jérémie POTEAU ?

36/ Quel est le bilan et les actions entrepris par les référents de quartier ?

37/ Quelles sont les actions qui ont été prises par la liste majoritaire pour éviter les inondations des derniers mois dans les rues Barbusse et d'Henrichemont ?

38/ Quelles sont les raisons qui ont poussé la liste majoritaire à refuser la demande de subvention à l'association « Amical du football de BILLY-BERCLAU » ?

39/ Où en sont les travaux de déploiement de la fibre optique dans la commune ?

40/ Quel est le processus de recrutement pour l'obtention d'un contrat emploi au sein de la ville ?

41/ Où en sont les actions pour améliorer l'activité des commerçants dans notre commune ?

42/ Les bâtiments municipaux sont-ils conformes à la législation en vigueur ?

43/ Où en est la rétrocession de la résidence Georges BRASSENS ?

44/ Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2016, la liste majoritaire a annoncé avoir accompli 81 % du programme de la liste « BILLY-BERCLAU Horizon 2020 ». J'ai souhaité que ces 81 % soient retracés par écrit. Malheureusement, à ce jour aucun élément ne m'a été transmis. Pour quelle raison ?